

## Nos engagements de service pour les entreprises



Protéger c'est s'engager

Retraite | Prévoyance | Santé | Épargne | Activités sociales

### ► ENGAGEMENT N° 1

Nous mettons à votre disposition **l'information** dont vous avez besoin :

- sur notre site **humanis.com** ;
- sur les sites **agirc-arrco.fr** ;
- dans nos lettres d'information **Regards** ;
- dans notre catalogue de services en fonction de la taille de votre entreprise.

### ► ENGAGEMENT N° 2

Nous assurons **l'accueil et la réponse** à vos demandes :

- par téléphone au : **0 811 91 00 70** Service 0,06 € / min + prix appel  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ;
- par mail : **contactentreprise@humanis.com** ;
- via le formulaire de contact sur notre site internet **humanis.com** ou sur votre **Espace client Retraite Entreprise** ;
- en organisant, à votre demande des **réunions d'information retraite**, au sein de votre entreprise.

### ► ENGAGEMENT N° 3

Nous facilitons vos **démarches administratives** :

- en adressant à toute nouvelle entreprise un certificat d'adhésion sous 30 jours au maximum ;
- en mettant à votre disposition des services dématérialisés pour vos déclarations, via notre site **humanis.com** ou le site **net-entreprises.fr** ;
- en vous accompagnant dans le cadre des évolutions réglementaires grâce à notre **cellule d'experts dédiée**.

### ► ENGAGEMENT N° 4

Nous simplifions vos **procédures de paiement** :

- en paramétrant votre ordre de paiement via la DSN au moment de votre déclaration ;
- en vous proposant le paiement en ligne de vos cotisations, grâce au service Cotizen accessible directement depuis votre **Espace client Retraite Entreprise** ;
- en favorisant la recherche de solutions amiables en cas de retard ou de difficultés de paiement.



#### Votre entreprise expatrie certains de ses salariés à l'étranger ?

Humanis propose des services adaptés avec des experts de l'expatriation tels que l'entretien information retraite expatrié (EIRE) pour permettre à chaque salarié de mesurer les impacts de son expatriation sur ses droits retraite.

## ▶ LE + HUMANIS

Pour concrétiser nos engagements, nous mettons à votre disposition un Espace client qui vous est entièrement dédié.

**En quelques clics, vous accédez à un ensemble de services pour :**

### > Gérer vos contrats

- ▶ Consultez la liste des salariés rattachés à vos contrats.
- ▶ Ajoutez et/ ou supprimez des entreprises de votre portefeuille.
- ▶ Pointez la liste de vos échéances déclaratives.
- ▶ Vérifiez vos taux de cotisations.

### > Effectuer vos démarches

- ▶ Actualisez vos coordonnées et vos données personnelles.
- ▶ Consultez et/ ou modifiez les coordonnées de votre portefeuille d'entreprises.
- ▶ Payez vos cotisations en ligne grâce au nouveau service Cotizen et recevez une notification par mail dès qu'une créance est disponible.

### > Contacter nos conseillers retraite

- ▶ Grâce au formulaire en ligne, envoyez vos messages en toute confidentialité, et posez toutes vos questions...

**Rendez-vous sur votre Espace Client !**

[espace-entreprises.humanis.com](http://espace-entreprises.humanis.com)



## ▶ ENGAGEMENT N° 5

Nous garantissons le **suivi des déclarations et des demandes** :

- en mettant à votre disposition un accusé de réception avec le récapitulatif des cotisations déclarées sur **net-entreprises** ;
- en mettant à votre disposition, chaque mois, une notification des cotisations calculées sur **net-entreprises** ;
- en répondant à vos demandes sous 48 heures au maximum par internet ou dans un délai de 15 jours maximum par courrier.

## Humanis en chiffres :

**2<sup>ème</sup>** intervenant en retraite complémentaire

**1 salarié** du secteur privé sur **5 est affilié** à une de nos institutions de retraite

**14,7 milliards d'euros** de cotisations retraite

## ▶ ENGAGEMENT N° 6

Nous sommes à **votre écoute** :

- en prenant en charge vos réclamations sous 15 jours au maximum ;
- en vous proposant une démarche de conciliation en cas de litige ;
- en vous proposant un accompagnement, en cas de besoin, dans le cadre de nos Activités sociales ;
- en mesurant régulièrement par des enquêtes de satisfaction la qualité des services que nous mettons à votre disposition.



Les professionnels des Activités sociales Humanis écoutent, conseillent et soutiennent les entreprises au travers de services innovants et personnalisés :

- **qualité de vie au travail,**
- **retraite,**
- **handicap,**
- **perte d'autonomie,**
- **aide aux aidants,**
- ...



**Rendez-vous sur Humanis.com :**

[humanis.com/entreprise/politique-sociale/](http://humanis.com/entreprise/politique-sociale/)



Retrouvez-nous sur **Humanis.com**

Suivez-nous sur :



Facebook,



Twitter et  LinkedIn



Agissez pour le recyclage des papiers avec Humanis et Ecofolio

**Humanis Retraite Arrco** : Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, adhérente de l'Arrco n°509

**Humanis Retraite Agirc** : Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, adhérente de l'Agirc n°5

Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet - 75014 Paris - [humanis.com](http://humanis.com)